

# Guide d'accueil des personnes en situation de Handicap



## Accueil et accompagnement des personnes en situation de handicap

Notre organisme de formation s'engage à garantir l'égalité des chances et l'accessibilité de nos formations aux personnes en situation de handicap, conformément à la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances. Nous veillons à proposer un environnement d'apprentissage inclusif, adapté aux besoins spécifiques de chacun.

## Un référent handicap à votre écoute

Un référent handicap est désigné au sein de notre organisme. Il est votre interlocuteur privilégié pour :

- Échanger en toute confidentialité sur votre situation
- Identifier vos besoins spécifiques
- Étudier les possibilités d'adaptation
- Mettre en place des solutions personnalisées
- Coordonner les acteurs internes et externes si nécessaire

Contact : Madame Lips Rachel - 03.20.71.71.09

Disponibilité : sur rendez-vous (présentiel ou distanciel)

## Accessibilité de nos locaux

Nos locaux :

- Sont accessibles aux personnes à mobilité réduite (PMR) / ou préciser les modalités
- Disposent de sanitaires adaptés (si applicable)
- Sont situés à proximité de transports en commun

Si une accessibilité complète ne peut être garantie, nous recherchons systématiquement une solution alternative adaptée (changement de salle, formation à distance, lieu partenaire...).

## Confidentialité et respect

Les informations relatives à votre situation de handicap sont :

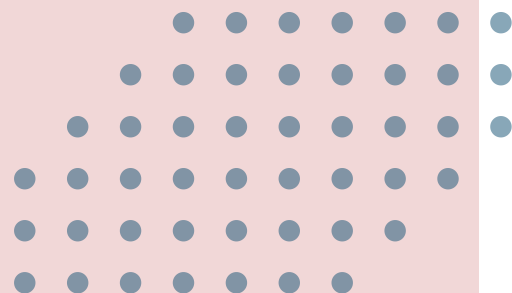
- Strictement confidentielles
- Utilisées uniquement pour adapter votre parcours
- Non communiquées sans votre accord

## Notre démarche d'amélioration continue

Nous évaluons régulièrement :

- L'efficacité des aménagements mis en place
- La satisfaction des apprenants concernés
- Les axes d'amélioration de notre dispositif d'accueil

Notre objectif : garantir un environnement inclusif et respectueux pour tous.



## Repérer

- Repérer la situation de handicap
- En amont/pendant le parcours
- Sensibilisation des équipes

## Informé

- Entretien avec le référent handicap
- Recueil d'informations et premier diagnostic de besoins

**X** Le candidat ne souhaite pas bénéficier de reconnaissance

**✓** Le candidat souhaite bénéficier d'une reconnaissance

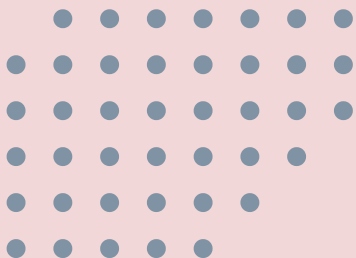
- Diagnostic médical
- RDV avec la médecine du travail (Mission Locale, Employeur...)
- Sollicitation de la RQTH via la MDPH et passage en commission

**✓** Le candidat a déjà une reconnaissance

- Recueil des aménagements préconisés
- Le cas échéant, sollicitation de la RQTH via la MDPH et passage en commission

- Adaptation des moyens de la formation
- Sensibilisation des équipes

- Adaptation des moyens de la formation
- Mise en place de compensations avec le soutien (pédagogique, matériel, financier) des associations aidantes
- Sensibilisation des équipes



## Le handicap moteur

Moyen de diagnostics : Médical.

Dans nos structures : 1er entretien avec le référent handicap pour connaître les besoins matériels (ascenseurs, espace adapté...). Le recours à un ergothérapeute peut être une aide précieuse (FEAH, AGEFIPH / Ressource Handicap Formation RHF).

Quelle(s) compensation(s) en formation ?

Essentiellement matérielles pour l'accessibilité :

- Aménagement du lieu de formation et de son accessibilité (ex : rampe d'accès, etc.)
- Aménagement du poste de formation (ex : siège et table ergonomiques, etc.)
- Prévoir une demande d'aménagement des examens auprès du certificateur.

## Le handicap sensorial

Moyen de diagnostics : Médical, Ophtalmologue, ORL, Neurologue, Médecine du travail.

Dans nos structures : 1er entretien avec le référent handicap pour connaître les besoins en matériels et équipements nécessaires. Aide éventuelle à la constitution du dossier RQTH.

Quelle(s) compensation(s) en formation ?

- Aménagements pédagogiques : Positionnement du formateur dans l'espace de formation, privilégier l'oral pour les malvoyants et l'écrit pour un malentendant, etc.
- Aménagements matériels : systèmes d'agrandissement, synthèse vocale, logiciels aidants, enregistrements via téléphones ou tablettes, bornes micro et audio, etc.
- Prévoir une demande d'aménagement des examens auprès du certificateur.

## Le handicap psychique

Moyen de diagnostics : Médical, Psychiatre (seul habilité à poser un diagnostic), Psychologue pour les thérapies, Médecine du travail.

Dans nos structures : Sous traitement, la personne atteinte de handicap psychique peut être stabilisée. Attention néanmoins à la fatigabilité et aux traitements qui peuvent altérer la mémoire et donc les apprentissages. Des entretiens individuels réguliers avec le Référent Handicap seront essentiels à la sécurisation du parcours. Fréquence à estimer dès le 1er entretien, avec réévaluation éventuelle de la périodicité.

Quelle(s) compensation(s) en formation ?

- Aménagement des temps (horaires) et de l'organisation de la formation : en autonomie, à distance, tutorat, etc.
- Privilégier un espace clair, sans trop de bruit, une ambiance bienveillante, des consignes claires, etc.
- Prévoir une demande d'aménagement des examens auprès du certificateur.

## Le handicap mental

Moyen de diagnostics : Médical, Neurologue par des tests (WPPSI-IV, WISC-V ou WAIS-IV en fonction de l'âge)

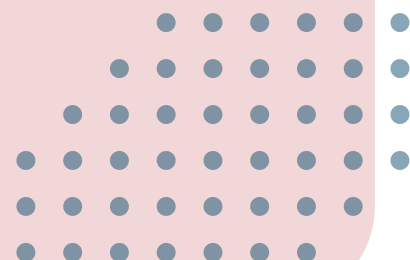
Dans nos structures : Le 1er entretien sera souvent réalisé avec un aidant, parent, tuteur... ,etc., avec pour objectif de recenser un maximum d'informations concernant les besoins et les méthodes d'apprentissages appropriées.

Garder un lien permanent avec l'équipe pédagogique, l'employeur ou encore le lieu de stage afin d'anticiper les problématiques.

Quelle(s) compensation(s) en formation ?

Reformuler, simplifier à l'aide de pictogramme lorsque c'est possible.

- Séquencer les tâches (avec des photos par exemple).
- Donner des objectifs réalisables et contrôler régulièrement les avancées en soulignant les réussites.
- Être clair et concis dans les énoncés.
- Prévoir une demande d'aménagement des examens auprès du certificateur.



## Les maladies invalidantes

Moyen de diagnostics : Médical, Spécialistes médicaux (Neurologues, Urologues, etc.).

Dans nos structures : 1er entretien avec le Référent Handicap, recueillir un maximum d'informations permettant de connaître les besoins du stagiaire.

Quelle(s) compensation(s) en formation ?

- Aménagement des temps de formation : allègement d'horaires, phases de repos
- Adaptation et allègement des tâches à réaliser
- Privilégier un environnement bienveillant
- Prévoir une demande d'aménagement des examens auprès du certificateur.

## Focus sur les troubles d'apprentissages

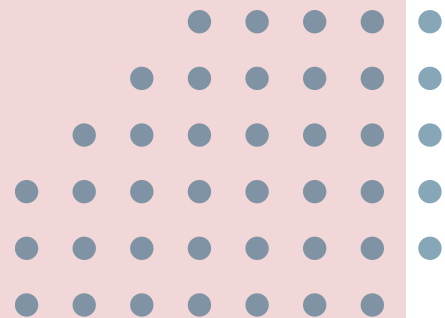
Moyen de diagnostics : Médical, Médecine scolaire.

Dans nos structures : 1er entretien avec le Référent Handicap, recueillir un maximum d'informations permettant de connaître les besoins du stagiaire.

Le recours à un orthophoniste ou un ergothérapeute peut être une aide précieuse.

Quelle(s) compensation(s) en formation ?

- Aménagements pédagogiques individualisés
- Aménagements matériels : informatique aide humaine (orthophoniste ou ergothérapeute)
- Aménagement des temps de formation.



## Les MDPH

### Maisons départementales des personnes handicapées

Une maison départementale des personnes handicapées (MDPH) a une mission d'accueil, d'information, d'accompagnement et de conseil des personnes handicapées et de leur famille, ainsi que de sensibilisation des citoyens au handicap. Chaque MDPH met en place une équipe pluridisciplinaire qui évalue les besoins de la personne handicapée et une commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH) qui prend les décisions relatives à l'ensemble des droits de la personne dans son champ de compétences.

Pour faire reconnaître le handicap / solliciter une reconnaissance en qualité de travailleur handicapé (RQTH)

### Département du Nord

+ d'informations : [mdph.lenord.fr](http://mdph.lenord.fr)

Siège / Antenne de Lille  
73 av. du Président John F. Kennedy  
59800 Lille

Lille  
[lille-mdph@lenord.fr](mailto:lille-mdph@lenord.fr)

Roubaix - Tourcoing  
[roubaix-tourcoing-mdph@lenord.fr](mailto:roubaix-tourcoing-mdph@lenord.fr)

Douai-Cambrai  
[douai-cambrai-mdph@lenord.fr](mailto:douai-cambrai-mdph@lenord.fr)

Antenne MDPH de Valenciennes :

Immeuble Philippa de Hainaut  
160 Boulevard Harpignies  
59300 VALENCIENNES  
Valenciennes-Avesnes  
[valenciennes-avesnes-mdph@lenord.fr](mailto:valenciennes-avesnes-mdph@lenord.fr)

Antenne MDPH de Dunkerque :

Zone des 3 Ponts, Site Neptune  
183, rue de l'école Maternelle  
CS 9707  
59385 DUNKERQUE CEDEX 1  
[Flandresdunkerque-mdph@lenord.fr](mailto:Flandresdunkerque-mdph@lenord.fr)  
03 59 73 73 73  
<https://mdph.lenord.fr/>

### Département du Pas de Calais

+ d'informations : [www.mdp.pasdecalsais.fr](http://www.mdp.pasdecalsais.fr)

Siège d'Arras :

Parc d'activité des Bonnettes  
11 rue Willy Brandt  
BP 90266 Cedex 62005 Arras  
03 21 21 84 00

### Département de l'Oise

+ d'informations : [www.mdp.oise.fr](http://www.mdp.oise.fr)

Siège de Beauvais :

1 Rue des Filatures,  
60000 Beauvais  
0 800 89 44 21  
[mdph.contact@oise.fr](mailto:mdph.contact@oise.fr)

### Département de la Somme

+ d'informations : [mdph.somme.fr](http://mdph.somme.fr)

Siège d'Amiens :

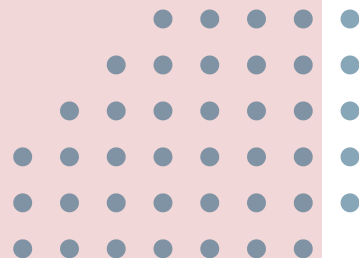
1 Boulevard du Port, 80000 Amiens  
03 22 97 24 10

### Département de l'Aisne

+ d'informations : [mdphenligne.cnsa.fr/mdph/02](http://mdphenligne.cnsa.fr/mdph/02)

Siège de Laon :

Route de Besny, 02000 Laon  
03 23 24 89 89  
[mdph@aisne.fr](mailto:mdph@aisne.fr)



**AGEFIPH**

**Association de gestion du fond pour l'insertion professionnelle des personnes handicapées**

Au service des personnes handicapées et des entreprises privées, la mission de l'Agefiph est de favoriser l'insertion, le maintien et l'évolution professionnelle des personnes handicapées dans les entreprises du secteur privé.

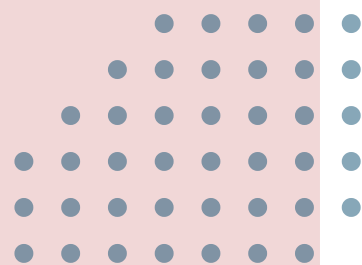
Pour les demandes d'aides et compensations, à destination des entreprises privées.

+ d'informations : [www.agefiph.fr](http://www.agefiph.fr)

**Département du Nord et du Pas-de-Calais**

27 bis rue du vieux faubourg  
59040 Lille  
Hauts-de-france@agefiph  
0 800 11 10 09

3 rue Vincent Auriol CS 64801  
80048 Amiens  
Hauts-de-france@agefiph.asso.fr  
0 800 11 10 09



**RHF**



**Ressource Handicap  
Formation**

**Service "ressource handicap formation" - Favoriser l'accès à la formation - Sécuriser les parcours de formation**

La Ressource Handicap Formation Hauts-de-France a pour mission de favoriser l'accès des personnes en situation de handicap aux formations de droit commun, en veillant à une meilleure prise en compte de leurs besoins tout au long du parcours.

Elle s'adresse en priorité aux organismes de formation, auxquels elle propose des actions de sensibilisation et de professionnalisation.

La RHF peut également intervenir sur des situations individuelles, en orientant vers des solutions de diagnostic, de compensation ou de sécurisation des parcours.

Pour cela, elle participe à la co-construction de solutions d'aménagement en mobilisant les ressources disponibles sur le territoire.

Elle accompagne enfin les acteurs de la formation dans la compréhension et la mise en œuvre de leurs obligations légales, et facilite la mise en réseau de ces différents acteurs.

+ d'informations : [www.rhf-hdf.fr](http://www.rhf-hdf.fr)

**FIPHFP**

**Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique**



Sa mission : impulser une dynamique et inciter les employeurs publics à agir en favorisant le recrutement, l'accompagnement et le maintien dans l'emploi au sein des trois fonctions publiques.

+ d'informations : [www.fiphfp.fr](http://www.fiphfp.fr)

12, avenue Pierre Mendès France  
75914 Paris cedex 13  
01 58 50 99 33  
[www.fiphfp.fr](http://www.fiphfp.fr)

## Comment nous contacter ?

Pour toute question ou pour anticiper vos besoins d'adaptation :

✉ [bgcfc@ndpo.fr](mailto:bgcfc@ndpo.fr)

☎ 03.20.71.71.09

📍 Rue des glycines 59310 Orchies

Nous vous encourageons à nous contacter le plus tôt possible afin d'organiser votre accueil dans les meilleures conditions.

